

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie I: Éléments obligatoires</b>	I.1 Numéro du document  FR-BIO-01.250-0060566.2025.002		I.2 Type d'Opérateur  <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs	
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs  Nom <b>PRONATURA PAYS DE LOIRE</b> Adresse <b>754, Avenue Pierre Grand MIN 5ème Halle MIN 5ème Halle 84300 Cavaillon</b> Pays <b>France</b>		I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle  Autorité <b>ECOCERT FRANCE (FR-BIO-01)</b> Adresse <b>B.P. 47, 32600, L'Isle-Jourdain</b> Pays <b>France</b> Code ISO <b>FR</b>	
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs  • Distribution / Mise sur le marché			
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production  • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques – production de produits en conversion			
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.			
	I.7 Date, lieu  Date <b>01 novembre 2025 16:35:18 +01 (Europe/Brussels)</b> Lieu <b>L'Isle-Jourdain (FR)</b>	I.8 Validité  Certificat valable du <b>24/10/2025</b> au <b>31/03/2027</b>		

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie II: Éléments facultatifs spécifiques</b>	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Autres produits de distribution: Miel	Biologique
	Biscuits, chocolats, confiseries	Biologique
	Boissons	Biologique
	Fruits frais	En conversion
	Fruits frais	Biologique
	Fruits secs	Biologique
	Légumes frais, légumes préparés	Biologique
	Légumes frais, légumes préparés	En conversion
	Plantes séchées, épices et aromates	Biologique
	Viandes, produits laitiers et œufs	Biologique
	II.2 Quantité de produits	
	II.3 Informations sur les terres	
	II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs	
	II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées	
	II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848	
	II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant	
	II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848	
	Nom de l'organisme d'accréditation	COFRAC
	Hyperlien vers le certificat d'accréditation	<a href="https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf">https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf</a>
	II.9 Autres informations	
	<b>Seule la version électronique du certificat disponible au lien suivant :</b> [ <a href="https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/directory/publication/organic-operator/index">https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/directory/publication/organic-operator/index</a> ] fait foi.	